

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-22(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 29 juillet 2021

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Votants : 21 (19 + 2 pouvoirs)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération : **08 SEP. 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 7 septembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Isabelle MORINEAUD, Michèle MOUTTE, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA. Messieurs Bruno ACCIAÏ (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO), Claude BONDIL, Bernard CODOUL (suppléant de monsieur SPAGNOU), Alain DELSAUX, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur ACCIAÏ), Patricia PAUL (ayant donné pouvoir à monsieur CASTEL). Messieurs Benoît GAUVAN, Daniel SPAGNOU (représenté par monsieur CODOUL), Jean-Michel TRON (ayant donné pouvoir à monsieur BONDIL).

Objet : Composition de la commission d'appel d'offres et élection des membres du conseil d'administration à la Commission d'Appel d'Offres

Le Président CASTEL expose :

En application des dispositions des articles L 1414-1 et L 1414-2 du code général des collectivités territoriales il convient de mettre en place au sein du SDIS 04 une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L 1411-5 II du CGCT (commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public).

Cette commission se compose de la manière suivante :

- **Le représentant légal de la collectivité, préside de droit de cette commission ;**
- 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- 5 membres suppléants, élus dans les mêmes conditions.

En plus des membres ayant voix délibérative, peuvent intervenir lors des réunions, avec voix consultative :

- Le comptable du SDIS 04 et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils sont invités par le président de la commission ;
- Des personnalités désignées par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;
- Un ou plusieurs agents du SDIS 04.

Il est proposé au conseil d'administration :

- De fixer les conditions de dépôt des listes de candidats à la CAO comme suit :
 - Les listes sont déposées auprès du président, en séance, avant la délibération relative à l'élection des membres de la CAO ;
 - Chaque liste peut comporter soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre de sièges total à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ou un nombre

Les membres du Conseil d'administration procèdent ensuite à l'élection, parmi les membres de la commission d'appel d'offres, d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de ladite commission qui siègeront aux CAO des groupements de commandes dont le SDIS 04 pourrait être membre :

Sur proposition du président et en application des dispositions règlementaires en vigueur, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés ayant validé ce mode de scrutin à l'unanimité, le vote est réalisé à main levée.

Résultat du scrutin :

- Nombre de membres votants : 21
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Bulletins blancs ou nuls : 0

A l'issue du scrutin, sont déclarés élus pour siéger aux commissions d'appel d'offres des groupements de commande dont le SDIS 04 pourrait être membre :

Titulaire :

- Robert GAY

Suppléant :

- Marcel GOSSA

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

